

RÉUNION INAUGURALE DU GROUPE INTERNATIONAL
DE CONTACT SUR LA RÉPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE (GIC-RCA)
3 MAI 2013
BRAZZAVILLE, RÉPUBLIQUE DU CONGO

Appel de Brazzaville

du Groupe International de contact sur
la République centrafricaine

APPEL DE BRAZZAVILLE

DU GROUPE INTERNATIONAL DE CONTACT SUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Le Groupe international de contact sur la République centrafricaine (GIC-RCA), a tenu sa première réunion à Brazzaville, en République du Congo, le 3 mai 2013. Cette réunion inaugurale s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement de la RCA, conformément au Communiqué de la 366^{ème} réunion du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), tenue le 16 avril 2013, à Addis Abéba ainsi qu'au Communiqué final du 4^{ème} Sommet extraordinaire des chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), tenu à N'Djamena, le 18 avril 2013.

Le Groupe international de contact dont la création répond au souci de ses Membres d'apporter leurs contributions individuelles et collectives à la pleine restauration de l'ordre constitutionnel en République centrafricaine, est déterminé à accompagner ce pays dans la réalisation de l'ensemble des objectifs assignés à la période de Transition de dix huit (18) mois.

Dans le respect de la souveraineté et de l'indépendance nationales de la RCA, le Groupe international de contact entend travailler avec les autorités de la Transition et toutes les parties centrafricaines pour assurer la protection des civils, la promotion des droits de l'homme, l'accès humanitaire aux populations dans le besoin, la réactivation des administrations et services publics, la reconstruction des Institutions centrales, régionales et locales de l'État, la restructuration du Secteur de la Défense et de la Sécurité, ainsi que la relance des activités économiques.

À ces fins, le Groupe international de contact:

Vivement préoccupé par la dégradation continue de la situation politique et sécuritaire, marquée notamment par les violations graves des droits humains ainsi que par la détérioration de la situation humanitaire et économique en RCA;

Considérant que cette situation constitue une menace à la paix, à la sécurité et à la stabilité de la région ainsi qu'à la paix et à la sécurité internationales et préoccupé par les risques que cette crise fait peser sur la cohabitation pacifique entre les différentes entités communautaires et religieuses dans le pays du fait de la survenance de comportements extrémistes;

Se référant à l'Accord politique de Libreville du 11 janvier 2013 et à la déclaration du 4^{ème} Sommet extraordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC;

Convaincu de la nécessité d'une appropriation par les autorités centrafricaines du processus de retour à la légalité constitutionnelle, à travers la mise en place et le renforcement des Institutions de la Transition, viables et capables d'assurer les missions qui leur sont dévolues par l'Accord politique de Libreville du 11 janvier 2013 et la Déclaration de N'Djamena du 18 avril 2013;

Vu l'urgente nécessité de permettre l'exécution à bonne fin de la Transition en RCA avec l'appui de la CEEAC, de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), de l'UA, des Nations unies, de l'Union européenne (UE), de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), ainsi que de tous les acteurs concernés, y compris les Institutions économiques et financières pertinentes;

1. **Réaffirme** sa volonté politique d'accompagner la RCA dans le déploiement des efforts nécessaires pour sortir définitivement du cycle récurrent d'instabilité et de changements anticonstitutionnels de Gouvernement;
2. **Demande** aux autorités de la Transition et à toutes les parties centrafricaines de mettre scrupuleusement et sans délai en œuvre les engagements et autres dispositions contenus dans l'Accord politique de Libreville et la Déclaration de N'Djamena;
3. **Demande en outre** aux autorités de la Transition, à la classe politique, ainsi qu'à la société civile centrafricaine de prendre des mesures concrètes pour la mise en œuvre effective des engagements contenus dans l'Accord politique de Libreville et dans les décisions subséquentes des chefs d'État et de Gouvernement de la région en recourant au dialogue inclusif en vue de la création d'un climat apaisé et de la promotion de la réconciliation nationale;
4. **Met en garde** les auteurs, commanditaires et complices d'actes, d'exactions et autres violations des droits de l'homme ainsi que d'actes susceptibles d'être qualifiés de crimes contre l'humanité et **souligne** la responsabilité pénale individuelle qui s'y attache;
5. **Demande** aux autorités de Transition de continuer à respecter et mettre en œuvre tous les instruments juridiques régionaux, continentaux et universels auxquels la RCA est partie, ainsi que tous les autres engagements, y compris ceux relatifs à l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur (ICR-LRA);
6. **Prend note** avec satisfaction des informations fournies par le Premier Ministre de la Transition au niveau des politiques à mettre en œuvre et des décisions déjà prises par le Gouvernement d'Union nationale, s'agissant des questions sécuritaires, politiques, de gouvernance ainsi que des questions humanitaires et économiques. **Appelle** la communauté internationale à prendre les mesures appropriées pour aider au succès de l'ensemble de ces politiques et à leur mise en œuvre sans délai;
7. **Prend tout particulièrement note** des informations relatives au lancement des opérations de cantonnement et/ou de désarmement d'un nombre important d'éléments de la SELEKA; **réitère** dans ce contexte l'importance essentielle qui s'attache à la sécurité des

personnes et des biens et **souligne** l'impérieuse nécessité d'assurer la poursuite des opérations susmentionnées et de promouvoir la protection effective des populations civiles avec un soutien conséquent de la communauté internationale;

8. **Encourage** tous les États membres de la CEEAC et de l'UA ainsi que tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux de la RCA, à apporter un appui politique, économique et financier en faveur de la Transition dans ce pays, en vue de la restauration urgente de la sécurité et de l'ordre public, de la protection des droits de l'homme et de la lutte contre l'impunité, de la mise en place et du fonctionnement effectif des Institutions de la Transition, de l'élaboration d'un chronogramme électoral et de la réunion des conditions pour la tenue d'élections libres et crédibles, de la fourniture de l'assistance humanitaire aux populations dans le besoin ainsi que pour la mise en œuvre d'un programme économique d'urgence;

9. **Appelle** les différentes institutions internationales compétentes ainsi que les partenaires bilatéraux à se concerter en vue d'harmoniser leurs apports y compris en expertise pour la mise en œuvre des différentes politiques relatives à la gestion des tâches de la transition;

10. **Appelle en outre** la Communauté internationale à retenir l'idée de la création d'un Fonds d'affectation spéciale ou Fonds fiduciaire pour la réactivation des services administratifs et publics ainsi que pour le financement de la préparation et le déroulement des opérations électorales et encourage tous les pays membres de l'UA et des partenaires internationaux à apporter des contributions volontaires généreuses au Fonds d'affectation spéciale;

11. **Recommande** une collaboration renforcée avec la Commission de consolidation de la paix des Nations unies sur la situation en RCA en vue de conjuguer tous les efforts et de parvenir à une réponse internationale coordonnée; et **exprime** le vœu qu'il soit rapidement pourvu à la présidence de la « configuration pays » de cette instance par la sélection consensuelle à cette charge d'un partenaire de la RCA;

12. **Demande** au Comité technique de suivi de l'Accord politique de Libreville de procéder à une évaluation régulière de la mise en œuvre de la Feuille de route et faire rapport au Président du Comité de suivi;

13. **S'engage** à poursuivre ses activités de manière active et coordonnée pour la mobilisation de l'appui politique, matériel et financier souhaité, et à se réunir régulièrement pour l'évaluation de la mise en œuvre de la Feuille de route et de toutes les décisions pertinentes, ainsi que pour donner l'impulsion nécessaire à l'accomplissement des tâches de la Transition.